

Lwowska Naukowa Biblioteka im. W. Stefanyka NAN Ukrainy. Oddział Rękopisów.

Zespół (fond) 4.

Zbiór rękopisów Biblioteki Baworowskich

Dział (opys) 1

1650. Krasieński Adam, Articles proposés aux cours de France et de Saxe par le soussigné éxeque de Kamieniek, Dresde, 3.II.1770.

STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE

Львівська бібліотека
АН УРСР

ВІДДІЛ РУКОПИСІВ

Бав. 1650

ZBIÓR
REKOPISÓW

FASCICVLVM PORTES
LIBRORVM
VT RVSTICVS AGNVM



BIBLIOTEKA FVNDACYI W.H.
BAWOROWSKIEGO WELWOWIE
№ 1650 *V.C. 15.*

N^o 1650

Son Altesse Serenissime Electorale est suppliée de ne pas envisager la Couronne de Lologne sous le point de vuë ou ses Augustes ayeux l'ont possedie, la Nation Lologoise s'est decidée, elle a pris la resolution de ne plus s'exposer a ces interregnes destructifs, aux brigues qui se font avant les Elections, et aux devastations qui sont ordinairement les tristes suites des intrigues des differens partis.

Nous sommes résolus, avec l'aide du Tout Quisfant, d'élire dans la personne de son Altesse Serenissime Electorale Monseigneur le Duc de Saxe Electeur du St. Empire Romain, Notre Roi? avec le droit de succession, pour lui et sa posterité, et que ce droit soit pour vous, et en faveur des descendants male. de feu Auguste second de glorieuse memoire, suivant le droit de primogeniture.

Mais comme il seroit dangereux, de laisser connoître aux puissances de L'Europe, les intentions de ma Nation à cet égard? excepté à la France, et à la Porte Ottomane? qui vraisemblablement ne s'y opposeront pas, je n'ay pas voulu insérer cet article dans le plan en forme de memoire, que j'ay pris la liberté de remettre à S. A. R. M^{onsieur} L'Electeur Douaniere de Saxe, quoi que je sois autorisé à le faire si le besoin le requiert.

Fait a Dresde le 3^e de fevrier 1770

Wassinski Evêque de samenie

2

Articles proposés aux Cours de France
et de Saxe par le Sous Signé Evêque de
Kaminiesk,

Article 1^{er}

La Confédération générale d'après les engagements qu'elle a contractés avec la France, ne peut reconnoître d'autre Candidat, que celui qui sera proposé par cette Puissance. Cette considération l'a empêché jusqu'à présent d'entrer en négociation avec la Cour de Saxe, et de lui faire part des vœux de la Nation. La délicatesse de la Confédération générale est poussée si loin à cet égard, que quoique tout paroisse annoncer les dispositions favorables du Roi très Chrétien pour S. A. S. Mgr. L'Electeur de Saxe; Elle désireroit cependant que Sa Majesté daignât s'expliquer directement vis à vis d'elle sur le Choix du Candidat, afin qu'elle pût en conséquence régler ses démarches vis à vis de la Cour de Dresde et concerter avec Elle de l'aveu & sous la direction de la France les mesures à prendre pour la réussite d'un projet aussi important que celui dont il est question.

La Confédération déclare au surplus que sa prière à cet égard n'est point l'effet de l'impatience; que résolu à déférer en tout aux volontés de la cour de Versailles, Elle est disposée

à attendre avec résignation le moment où cette Cour jugera à propos de s'expliquer; mais Elle croit devoir la prier de nouveau de vouloir bien diriger le choix du Candidat de manière qu'il ne cause point une guerre générale, qui entraineroit à la destruction de la République polonoise.

Article 2.

On croit en attendant vu la correspondance établie entre Son Altesse Royale Madame l'Electrice Douairiere, et Mgr: le Duc de Choiseul pouvoir entrer desapresent dans quelques détails relativement aux projets de la Confédération; aux moyens de les faire réussir & aux Sécours nécessaires pour cet effet.

On fera précéder quelques réflexions, qui concernent uniquement la Cour de Saxe, à laquelle on prend la liberté de représenter en premier lieu que le seul but de la Nation confédérée est de défendre la liberté, ses loix & ses privilèges, et par conséquent de s'opposer de toutes ses forces aux projets ambitieux de la Russie, qui employant tour à tour les ruses et la violence cherche à acquérir en Pologne une influence tyrannique et destructive pour la Nation.

La force ouverte est le seul moyen qu'on puisse & qu'on doive employer pour réduire cette puissance à abandonner un projet qui est devenu un des points essentiels, fondamentaux et invariables de sa politique.

Toute négociation avec elle est dangereuse, parcequ'elle sera inutile tant que la Russie conservera quelque espoir de réussir dans ses vues; et qu'elle sera infiniment préjudiciable d'isque

cette cour commencera à sentir son impuissance. Elle même s'empressera alors de rechercher cette négociation, qui par les ruses qui lui sont ordinaires pourroit la conduire plus lentement, mais peut être avec plus de certitude au but qu'elle se propose.

La Nation est si convaincue de cette vérité, que la nature de cet écrit ne permet pas d'étendre davantage, qu'Elle ne verra qu'avec inquiétudes les ménagemens qu'on pourroit avoir vis à vis de la Cour de Petersbourg, c'est contre le gré de cette Cour, c'est malgré tous ses efforts que la Confédération à l'aide des Puissances amies désire porter sur le trône, un Candidat, qui devant tout aux vœux de la Nation, n'ait d'autre but que de faire son bonheur, et d'autre politique, que celle qui pourra conduire à ce but, et qui conséquemment sera toujours opposé à celle de la Russie.

On a cru ce préambule nécessaire pour justifier envers Son Altesse Serenissime et Electorale des observations qu'on ne peut se dispenser de lui faire sur M^r. le Comte de Saaken; c'est avec regret qu'on s'y voit forcé, mais le bien de la chose l'exige absolument.

Ce Ministre a témoigné de tout tems une inclination visible et insurmontable pour la Russie. La Confédération est instruite de longue main qu'il ne parle de cette Puissance qu'avec un espèce d'enthousiasme, si on ose se servir de ce terme. Elle sait qu'il s'est réjoui des revers des Turcs et des avantages dont le hazard a favorisé les Russes, sur

la fin de la campagne dernière. Elle sait qu'il en a parlé dans ses lettres en termes ampoulez, et que même il a désigné dans l'une les Russes sous le nom d'Amis et les Turcs sous celui d'ennemis, et que dans une autre il s'est servi à peu près de ces termes, "tels sont les glorieux exploits et succès qui ont couronné les travaux des armes victorieuses de l'Impératrice de Russie par la défaite totale de la grande armée Ottomane près du Niester". Elle sait qu'il vit avec M^r. L'Envoyé de Russie dans une familiarité et une intelligence si grande qu'elles étoient malgré toutes les précautions mystérieuses qu'on employe pour les déguiser. Les entrevues nocturnes avec M^r. Perotte; les rendez vous en maisons tierce, les conférences multipliées avec le Prince Antoine Sulkowski, ennemi de sa patrie, parjure et traître à la Confédération, et créature de la Russie. La protection visible que M^r. le Comte de Saaken lui a accordé pendant son séjour, et même après son départ, sont autant de traits que les Confédérés n'ont pu & ne peuvent ignorer, une conduite aussi peu réservée ne peut leur laisser aucun doute sur les vues de ce Ministre; et ne peut que les allarmer extraordinairement sur les suites qu'ils ont à en redouter tant qu'il sera à la tête des affaires. Les inquiétudes de la Confédération ne sont pas l'effet d'une préoccupation mal fondée, elle pourroit alléguer encore nombre de preuves toutes plus fortes les unes que les autres, mais il lui suffit d'observer que les soupçons que la Cour de France a conçus sur le système politique de M^r. le Comte de Saaken; Soupçons qu'elle

4

n'a pas fait difficulté d'avouer à S. A. R. Mgr. le Duc de
Covrlande) suffisent pour justifier et autoriser ceux des Confé-
dérés, et pour les engager à faire à cet égard leurs très humbles
représentations à S. A. S. Mgr. L'Electeur, elles sont dictées
par le dévouement le plus respectueux & par le zèle le plus
ardent pour ses véritables interets: des vœux aussi droites
semblent justifier ces représentations et donnent lieu d'espérer
qu'elles seront reçues avec indulgence par S. A. S. & Electorale).

Une seconde observation qu'on prend la liberté de faire
à la Cour de Saxe, c'est qu'il seroit essentiel qu'Elle fit des
démarches pour s'assurer l'appui de la Porte; & pour seconder
les négociations de la Confédération générale, qui à déjà fait
part par son Résident à Constantinople des vœux de la Nation
pour la Maison de Saxe en general. Il paroît nécessaire
que la Cour de Dresde entretienne pour cet effet un Ministre
accrédité par Elle à la Porte. On prend la liberté de lui
proposer pour cette mission, M^r. de la Roche ancien résident
du Prince de Moldavie, et cy devant chargé des affaires
du Divan, à Varsovie. Il connoit parfaitement la maniere
de négocier avec la Cour Ottomane, et les vrais canaux à
employer pour la réussite des objets dont il seroit chargé.
Un des plus importants de cette mission seroit à ce que
l'on croit d'engager le grand Seigneur à ajouter aux quatre
griefs allégués dans son manifeste contre la Russie, un
cinquième qui seroit le tort fait à la maison de Saxe, par
l'élection de Stanislas Poriatowski, et à annoncer en

même tems une résolution décidée de protéger cette maison, et de favoriser les vues de la Nation à son égard, et le moment paroît d'autant plus décisif pour cette négociation que la Confédération générale fait des démarches actuellement pour obtenir du Divan une déclaration catégorique contre Stanislas et en faveur de l'interregne.

Une troisième observation qu'on prend la liberté de faire à la Cour de Saxe, c'est qu'il ne seroit pas moins essentiel qu'elle fit le plus tôt le meilleur les démarches nécessaires vis à vis de la Cour de Vienne, pour s'assurer de ses dispositions, relativement aux affaires de Pologne, et aux vues de S. A. R. Mgr: L'Electeur. On le répète toutes ces observations sont dictées par le zèle le plus ardent et le plus respectueux pour les intérêts de cet Auguste Prince, et méritent à ce titre toute son indulgence.

3^o Après ces réflexions préliminaires on va exposer les projets de la Confédération générale, et les moyens de les faire réussir.

Les revers des Turcs sur la fin de la Campagne; le défaut de secours de la part des Puissances amies, et l'état d'impuissance des Confédérés depuis leur réunion les a empêché, jusqu'à présent de déclarer le trône vacant, mais ils ont résolu de faire cette déclaration dans le courant du mois de may, prochain, et de se porter en même tems en Pologne avec toutes les forces qu'ils pourront reunir.

Ils désireroient bien ardemment qu'il fut possible aux Cours de Versailles & de Dresde de leur donner des secours en troupes.

pour les mettre à même d'agir avec toute la vigueur qui est nécessaire pour la réussite de cette démarche; Ils en conçoivent toute la difficulté, mais ils continuent cependant à espérer que la France en adoptant le Système, que le soussigné a déjà eu l'honneur de lui proposer cy devant, voudra bien user des droits que lui donne la garantie du Traité d'Olivier, et l'on se flatte que les instances de M^r. Wielhorski à cet égard ne seront point infructueuses, et que si la Cour de Versailles à cause de l'éloignement des lieux ne veut point faire marcher de ses propres troupes, Elle se servira de celles de quelque Cours voisine de la Pologne, avec laquelle Elle fera où feindra de faire un traité de subsides.

Si malheureusement ces idées ne devoient pas être goûtées les Confédérés espèrent au moins que les Cours de France & de Saxe ne refuseront pas de donner en argent des secours assez considérables, pour qu'en réunissant toutes leurs forces ils puissent se mettre en état de résister seuls à leurs ennemis.

Ils croient que si on leur vouloit donner de quoi tenir campagne avec vingt mille hommes pendant six mois, ce secours leur suffiroit pour se compléter jusqu'à ce nombre et même au delà; pour attirer à eux la plus part de ceux qui sont encore indécis, et pour tenir tête avec avantage aux troupes que les Russes leur opposeroient.

Il est vrai qu'il seroit bien essentiel qu'ils eussent à leur tête un chef éclairé, qui par sa naissance et son mérite personnel s'attira également l'amour & le respect de toute

la Nation; Ils n'en voyent point qui réunissent plus éminemment toutes ces qualités que S. H. R. Mgr. le Duc de Courlande s'il pouvoit se décider à se mettre à la tête des troupes de la Confédération, et que les Cours de Versailles et de Dresde voulussent approuver cette résolution; les vœux des Confédérés seroient accomplis, et leurs succès ne seroient plus douteux.

Mais on le répète avec plaisir, les Confédérés se soumettent avec résignation à la direction des Cours amies. Elles connoissent l'état & les forces de la Confédération, Elles savent jusqu'où peuvent aller ses efforts, et Elles n'ignorent pas ses besoins.

On se bornera donc à leur observer qu'il seroit essentiel que ces secours fussent concertés et préparés, si il est possible d'ici au mois de may prochain, qui est le tems auquel la Confédération sera dans le cas d'agir & de commencer ses opérations, si Elle veut en assurer les succès.

On prend la liberté d'observer en second lieu, qu'il est extrêmement important de s'assurer de Kaminiak, pour faciliter l'entrée des Turcs en Russie, et pour empêcher que cette place ne soit livrée au pouvoir des Russes. Il auroit été facile plusieurs fois aux Confédérés de s'en emparer; mais le défaut d'argent les en a empêché, parceque ne pouvant soudoyer la garnison, ils eussent été dans l'impossibilité de se la conserver, et ils eussent par leur précipitation à s'assurer de cette place, ouvert un prétexte au Roi de saisir le premier moment favorable, pour la mettre au pouvoir des Russes.

Il seroit peut être plus difficile actuellement aux Confédérés de se rendre maître de Kaminieck, cependant ils n'en désespèrent point encore et voici comment ils croient pouvoir y réussir: Ils ont sommé la Commission de guerre de se joindre à eux; comme elle pourroit prétexter faute d'ignorance, les courir des postes étant assez peu sûr; Ils vont lui faire une Seconde sommation qu'ils lui feront parvenir avec assez de précaution, pour lui ôter tout prétexte, et par laquelle ils lui annonceront que faute par elle d'y déférer, ils la casseront et en créeront une autre.

Les Confédérés ont déjà pris leurs mesures à cet effet; le Grand General qui est président de la Commission de guerre, et deux membres de cette commission sont prêts à les joindre; ils en nommeront quatre autres et la nouvelle Commission sera formée.

Monsieur le Comte de Brühl en sa qualité de grand maître d'artillerie de la couronne, a un prétexte naturel d'entrer dans Kaminieck, il est d'ailleurs Commandant de cette place et colonel du régiment qui y est en garnison, personne n'est donc plus à même que lui de faire réussir le projet des Confédérés. On le munira d'un ordre de la nouvelle commission de guerre qui l'autorisera de prendre possession de Kaminieck, et à gouverner cette place au nom de la Confédération générale. Mais comme il se pourroit que malgré toutes les intelligences que les Confédérés ont encore dans la place on fit difficulté de reconnoître l'autorité de la nouvelle commission de guerre

il seroit nécessaire alors que M^r. de Brühl, après s'être assuré avec prudence de la disposition des esprits à cet égard, cachât les ordres dont il seroit porteur, pour ne faire usage que de l'argent dont on l'auroit muni, pour augmenter la bonne volonté des patriotes décider les indifférens, et gagner les mal intentionnés. Mais la Confédération ne sauroit trop le répéter ce projet ne sauroit réussir sans argent et Elle n'en a point.

Elle ne peut se dispenser d'observer aussi qu'il est d'une importance, d'autant plus grande, de penser sérieusement et dès présent à s'assurer de la Ville de Kaminiest, qu'il est à présumer que si le Roy se voit poussé à bout par la déclaration de l'interregne, il ne gardera plus aucun ménagement, et que réduite à favoriser les Russes en tout, il n'hésitera pas un moment à leur livrer cette place, ce qui pourroit influencer beaucoup sur les succès de la campagne prochaine.

4^o. Il ne reste plus qu'une Observation à faire, elle regarde personnellement le soussigné, la conduite qu'il a tenu jusqu'à présent ne doit avoir laissé aucun doute sur la droiture de ses vues et la pureté de son zèle; Cependant pour éviter jusqu'à l'ombre du Soupçon, il va rendre compte des motifs qui l'ont engagés à garder vis à vis du Palatin de Russie des ménagemens, qui peut être pourroient paroître équivoque.

On ne peut se dissimuler les suites malheureuses auxquelles entraineroit une guerre civile en Pologne; et l'on ne peut ignorer toutes les tentatives des Russes pour la faire naître en

7
formant une réconfédération, l'homme le plus nécessaire pour la réussite de ce projet, est sans contredit le Palatin de Russie. Il est le Chef de la famille Czartoriski au point on ose le dire qu'elle ne peut rien sans lui & il a de plus à ses ordres le quart de la nation avec un pouvoir aussi considerable, il est certain que s'il conserve la neutralité, jamais la Russie ne parviendra à former la Confédération à laquelle elle travaille.

Or il n'est pas vraisemblable qu'il conserve cette neutralité, s'il se voit menacé de sa destruction par la confédération, il n'aurait plus de ressources alors, que de se jeter entièrement dans les bras de la Russie, et de faire les derniers efforts pour faire réussir ses projets.

Le soussigné a crû que d'après ces considerations, il falloit faire esperer sous main au Palatin de Russie, qu'en tenant une conduite indifferente vis à vis de la Cour de Pétersbourg, et ne se laissant point aller à ses vues, il seroit ménagé par la Confédération, et seroit assuré d'une réconciliation facile avec le Roi futur, en cas d'une nouvelle élection. Que si au contraire il quittoit la neutralité, sa perte et la ruine totale de tous ses biens estoient résolûes; menaces qui ont d'autant plus d'effet sur lui, qu'on le connoit extrêmement timide.


Au surplus le soussigné observe que jamais il n'a fait à cet égard aucune démarche directe, qu'il s'est borné à faire parvenir au Palatin de Russie par des voyes fort détournées les insinuations dont on vient de parler; et que si en même tems il a recommandé tant aux confédérés de Bar qu'à ceux de la

grande Pologne de ménager ce magnat, c'estoit afin de lui prouver par les effets, qu'on estoit content de sa neutralité, et qu'il pouvoit compter sur les esperances qu'on lui avoit données, le Soussigné qui a suivi ce plan d'autant plus volontiers, qu'il se voit à n'en pouvoir douter, que ce magnat n'a eü près qu' aucune part aux intrigues de sa famille; le soumet à la décision des Cours amies, et ose se flatter que d' après les motifs qui le justifient elle n'hésiteront pas à l'approuver. Si cependant son attente estoit trompé, il est prêt à s'en départir à l'instant.

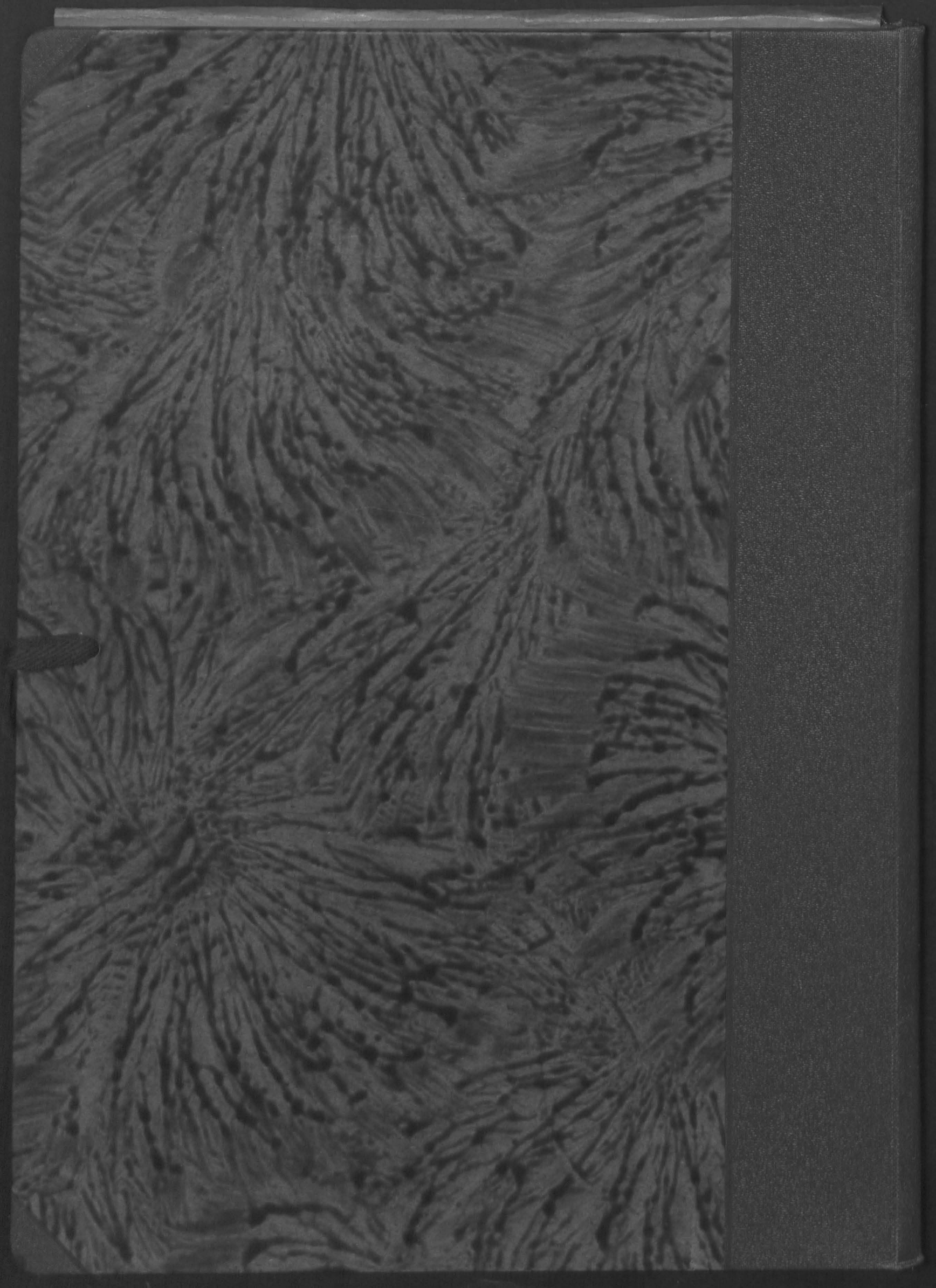
5°. On termine ce mémoire en représentant combien il seroit avantageux que M^{rs} Krasinski et Potocki pussent rentrer en Pologne pour se mettre à la tête de la Confédération générale, dont ils sont les chefs. La présence du dernier sur tout est nécessaire pour donner une consistance plus solide à l'état militaire de la Confédération; et rendre ses opérations plus decisives. On a lieu de croire que les Turcs les retiennent pour ainsi dire en otage, cependant on n'en est point assuré et on ignore quelle pourroit en être le motif. Mais la Cour de France est à même d'en être instruite; et son crédit predominant à la Porte peut seul procurer la liberté de ces deux Chefs, si effectivement on les empêche de se rendre aux vœux de la Nation.

6°. On n'entre dans aucun détail sur la maniere de déclarer l'inter-règne sur l'époque à laquelle on le fera remonter

et sur d'autres objets de cette espece qui pourront donner
lieu à un memoire particulier; Mais dont la discussion
actuellement paroitrait prematuree.
fait à Dresde le 3^e Fevrier 1770.

Maximilien Evêque de Saxe






Skanowanie i opracowanie graficzne na CD-ROM :



ul. Krzemowa 1

62-002 Suchy Las

www.digital-center.pl

biuro@digital-center.pl

tel./fax (0-61) 665 82 72

tel./fax (0-61) 665 82 82

Wszelkie prawa producenta i właściciela zastrzeżone.

Kopiowanie, wypożyczenie, oraz publiczne odtwarzanie w całości lub we fragmentach zabronione.

All rights reserved. Unauthorized copying, reproduction, lending, public performance and broadcasting of the whole or fragments prohibited.